



Organisation des parloirs !

Cher(e)s camarades,

Vous l'avez tous constaté : la gestion des parloirs est devenue un véritable chaos !

Lors des groupes de travail sur la réorganisation de la détention, à aucun moment il ne nous a été présenté le projet de note modifiant les modalités d'accès des familles aux parloirs. Pourtant, nous découvrons aujourd'hui une mise en place précipitée et sans concertation de ces nouvelles règles.

Soyons clairs : nous ne sommes pas opposés à cette note en elle-même. Il fallait agir pour désengorger la détention, et nous reconnaissons que cette mesure peut, à terme, apporter une solution. Mais la manière dont elle est appliquée pose un réel problème !

Une décision imposée sans consultation ni préparation !

- Aucune consultation préalable.
- Aucun groupe de travail dédié.
- Aucune présentation officielle à vos représentants syndicaux.

Notre organisation syndicale **FO Justice Val de Reuil** aurait souhaité être force de proposition et participer à cette réflexion. Nous aurions notamment souligné l'importance d'attendre la stabilisation du nouveau planning et de la nouvelle organisation avant d'imposer des tâches supplémentaires aux agents affectés sur cette zone !

Non seulement cette nouvelle organisation est imposée dans la précipitation, mais en plus, les agents des parloirs ne disposent même pas du matériel adéquat pour travailler dans de bonnes conditions !

Trier, fouiller et enregistrer le linge sur un coin de table est inacceptable !

La suppression du poste d'agent passage famille crée des failles de sécurité évidentes et expose les agents à des risques pour leur sécurité !

Nous refusons que nos collègues soient laissés dans une telle insécurité et nous demandons des mesures immédiates pour pallier ces manquements en concertation avec les organisations syndicales !

Val de Reuil, le 18 février 2024

